Service

Les présentes conditions de service et de prix s'appliquent subordonnées aux conditions générales de ventes de Dauphin France S. A. pour les contrats avec les sociétés (CGV). Les CGV se trouvent en pages 208 de cette liste de tarifs.

1. Tarifs :
Le présent tarif s'applique aux contrats conclus à compter de 05.2008 jusqu'à la publication de nouveaux tarifs. Tous les tarifs précédents perdent leur validité. Sous réserve d'erreurs et de modifications.

2. Modifications des commandes :
Nous nous efforçons de tenir également compte des souhaits de modifications portant sur des commandes déjà confirmées. Cette possibilité n'existe cependant que jusqu'au début de la production. En cas de modifications ne pouvant nous être imputées, nous facturons une contribution aux frais d'administration de EUR 50,- nets. En cas d'annulation de modèles déjà en fabrication, nous facturons au minimum 30% de la valeur brute.

3. Livraison :

3.1 Pour toute livraison à des adresses en France (territoire métropolitain).

3.1.1 Pour les livraisons départ usine nous facturons en supplément au prix de l'objet de la livraison une participation aux frais de transport de :
1. EUR 12,- hors TVA
2. EUR 23,- hors TVA par table ou gamme de selon.

3.1.2 A partir d'une valeur nette des marchandises de EUR 1.000,- net par envoi, nous livrons franco domicile à l'adresse en France.

3.2 Pour des livraisons à des adresses hors de la France, les frais de transport font l'objet d'un accord séparé.

3.3 Nous nous réservons le choix du type de transport.

3.4 Indication du type d'emballage auquel nous avons généralement recours : 400 unités d'emballage = 1 container 20´ = 27 m^3.

3.5 Pour l'envoi de pièces de rechange, nous facturons un forfait de EUR 5,- par envoi.

4. Prestations de service particulières :
Sous réserve de disponibilité de nos propres capacités, nous proposons les prestations de service suivantes :

4.1 Ensemble de prestations de service 1
Le transporteur que nous avons mandaté effectue la livraison derrière les premières portes verrouillables, déballe les sièges, exécute leur montage et élimine les emballages.
Supplément de prix par siège : EUR 12,- net (ne peut faire l'objet d'une remise).

4.2 Ensemble de prestations de service 2
Le transporteur que nous avons mandaté effectue la livraison derrière les premières portes verrouillables, déballe les sièges, exécute leur montage, transporte les sièges jusqu'à leur lieu d'utilisation définitif dans les bâtiments et élimine les emballages.
Supplément de prix par siège : EUR 16,- net (ne peut faire l'objet d'une remise).

1. Garantie des défauts de produit

Pour les livraisons de produits de Dauphin aux sociétés, les 'Conditions Générales de Vente et de livraison nationales de Dauphin France S. A.' sont appliquées telles que stipulées dans les contrats d'entreprises ('CGV').

La garantie et les responsabilités diverses sont mentionnées à la fin des CGV.

2. Garantie

Indépendamment de la garantie des défauts de produit, Dauphin accorde une garantie aux revendeurs agréés, avec lesquels Dauphin a conclu un contrat sur les produits de la marque Dauphin et « Trend!Office: » pour une durée de 5 ans conformément aux dispositions ci-après. La garantie n'est valable qu'en France. Les droits issus de cette garantie ne sont pas cessibles à un tiers.

2.1 Durée de la garantie

La garantie débute au moment du transfert de risque du produit à l'adresse du revendeur, conformément à l'article 8 des CGV. **La durée de la garantie est de 5 ans** ; si les produits sont utilisés plus de 8 heures par jour (travail sur un poste), la durée de la garantie est réduite suivant le barème figurant dans le tableau ci-après.

Durée d'utilisation chez l'utilisateur final	Garantie en mois
1 poste (220 jours ouvrés/an à 8 h/jour)	**60**
2 postes (220 jours ouvrés/an à 16 h/jour)	30
3 postes (220 jours ouvrés/an à 24 h/jour)	20
Usage permanent (365 jours/an à 24 h/jour)	12*

* Ne s'applique pas aux sièges déclarés comme destinés spécialement à un usage permanent (fauteuil pivotant 24 heures). Pour ces sièges, la garantie est de 60 mois à compter du transfert de risque au revendeur.

2.2 Prestations de garantie

Les prestations de garantie proposées par Dauphin sont les suivantes :

- fourniture gratuite des pièces de rechange nécessaires à l'élimination du défaut, port et emballage inclus
- SAV mobile se rendant chez le revendeur ou chez son client ('utilisateur final') en France pour y effectuer les réparations sur les produits.

Ces prestations sont assurées comme suit :

Durée de la garantie (en mois)	Pièces	Port et emballage	Déplacement SAV	Main d'œuvre SAV
0 - 24	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
25 - 60	gratuit	gratuit	51 EUR	51 EUR/h

Tous ces montants s'entendent net, TVA en sus.

Aucune prestation de garantie n'est fournie après expiration de la durée de la garantie.

2.3 Valeurs limite

Les prestations de garantie ne sont fournies suivant le tableau ci-avant que si la valeur, conformément aux tarifs des pièces de l'élément dénoncé ou à la commission faisant l'objet de la réclamation, ne dépasse pas 150 EUR H.T. Si elle est supérieure à ce montant, Dauphin facturera dans tous les cas et en totalité les prestations de garantie effectuées. Si le revendeur apporte la preuve qu'il s'agit bien d'une prestation de garantie, Dauphin le créditera d'un avoir au montant de la facture.

2.4 Conditions de la prestation de garantie

Sont exclus de la garantie, indépendamment de la valeur :

- Les éléments soumis à une usure générale (roulettes, tissus, vérins pneumatiques, surfaces des bâtis et des tables, arêtes des tables, etc.)
- Défauts résultant d'une utilisation inappropriée (par ex. roulettes souples sur de la moquette)
- Défauts résultant d'une manipulation inappropriée ou du non respect du manuel d'utilisation
- Défauts résultant de conditions climatiques extrêmes ou d'un environnement d'effets inhabituels (par ex. acides, humidité, etc.)
- Défauts résultant d'interventions inappropriées ou d'une maintenance exercée par des personnes non habilitées par Dauphin
- Défauts sur des matières mises à disposition par l'utilisateur final et apprêtées par Dauphin (tissus par exemple)
- Défauts liés à une demande de modification apportée au modèle de série d'un produit
- Réclamations émises sans indication du numéro de commission (ce numéro est nécessaire et figure pour chaque produit sur une étiquette apposée sur le côté inférieur du produit).

À la demande de Dauphin, le revendeur est tenu d'apporter la preuve que les conditions d'application de la garantie sont effectivement remplies, et ce indépendamment de la valeur.

2.5 Durée de validité

Les présentes conditions de garantie sont applicables à tous les produits vendus par Dauphin à un revendeur durant la période de validité de la liste des prix « Office + Project 2008 ».

2.6 Compétence juridique

Les parties reconnaissent aux tribunaux locaux: de Nanterre pour la France, et d'Anvers pour la Belgique, compétence exclusive pour trancher leurs litiges, y compris sur les créances nées de chèques et lettres de change.

2.7 Droit applicable

C'est le droit matériel de la France resp. de la Belgique qui sont valables. La convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas.

Conditions générales de Vente et de livraison nationales de Dauphin France S.A.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Toute commande passée par le client et acceptée par DAUPHIN est obligatoirement régie par les présentes conditions de vente, sauf dispositions contraires et écrites.

Les conditions générales d'achat du client et notamment toutes clauses ou conditions différentes figurant sur les documents émanant de celui-ci seront réputées non écrites à l'égard de DAUPHIN et ne pourront annuler tout ou partie des présentes conditions générales de vente.

2. COMMANDES

Toute commande du client ne devient définitive qu'après l'édition de notre accusé de réception. La commande client devra comporter d'une façon précise l'ensemble des éléments nécessaires à son traitement (référence, coloris des coques, revêtement, type de roulettes, etc.)

Toute modification doit nous parvenir au plus tard 4 jours après notre confirmation.

Nous nous réservons le droit de refuser toute commande d'un client dont la solvabilité nous paraîtrait insuffisante. La Société DAUPHIN se réserve le droit de modifier ses modèles et ses prix sans avis préalable.

Pour toute ouverture de compte client, la première commande fera l'objet d'un paiement 30 % à la commande et le solde comptant sur pro-forma.

Est considéré comme nouveau client toute société n'ayant pas commandé depuis plus de six mois.

3. DÉLAI DE LIVRAISON

En raison de la variété des circonstances qui peuvent influer sur la production et l'activité de DAUPHIN, les délais de livraison portés sur l'accusé de réception sont donnés à titre indicatif sans engagement de notre part.

Cependant, à moins d'une difficulté particulière d'exécution ou d'une modification de la commande par le client, celui-ci a la faculté si le délai est dépassé de 4 semaines d'annuler sa commande un mois après une mise en demeure donnée par lettre recommandée et restée sans effet. Cette annulation entraînant pour DAUPHIN la seule obligation de restituer les acomptes reçus à l'exclusion de tous intérêts ou indemnités auxquels le client renonce expressément.

4. TRANSPORT – EXPÉDITION

Tous les transports et manutentions sont effectués aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier le matériel dès son arrivée et d'exercer s'il y a lieu les recours contre les transporteurs, commissionnaires, etc.

Nos livraisons sont effectuées franco de port France métropolitaine à partir d'un montant de 550 € H.T. net commande.

CONSIGNATION

En cas de consignation les frais de transport seront à la charge du demandeur. Le prêt ne pourra excéder 15 jours.

5. FACTURATION/RÈGLEMENT

La facturation est effectuée au tarif en vigueur à la date de réception de la commande. Toute livraison même partielle fera l'objet d'une facturation.

RÈGLEMENT

- par traite acceptée à 30 jours ;
- comptant avec 2% d'escompte sous huit jours date de facture.

Pour toute prorogation de traite, les frais qui en découlent sont à la charge du client, les sommes dues porteront un intérêt de plein droit de 1,5% par mois sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Le non paiement de nos factures entraîne le blocage des commandes en cours.

6. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La Société DAUPHIN se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quinze jours après une mise en demeure, par simple lettre recommandée avec A.R. demeurée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur.

Restitution des marchandises

En cas de désaccord sur les modalités de la restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE auquel les parties attribuent expressément compétence. La même décision désignera un expert en vue de constater l'état du matériel restitué et d'en fixer la valeur au jour de la reprise. Sur cette base les comptes des parties seront liquidés sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts qui pourraient être dus par l'acheteur en réparation du préjudice subi par le vendeur du fait de la résolution de la vente.

Règlement judiciaire ou liquidation des biens

En cas de règlement judiciaire ou liquidation des biens de l'acheteur et conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980, la revendication de ses marchandises pourra être excercée dans le délai de 4 mois à partir de la publication du jugement ouvrant la procédure.

Transfert des risques

Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur mise à disposition dans ses locaux. Le transfert de possession entraînant celui des risques, l'acheteur s'engage en conséquence, à souscrire, dès à présent, auprès de la compagnie de son choix, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

Revente

Les marchandises restant la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix, il est expressément interdit à l'acheteur d'en disposer pour les revendre. Toute-fois et à titre de simple tolérance, le vendeur autorise, dès à présent, l'acheteur à revendre les marchandises désignées, sous réserve que l'acheteur s'acquitte, dès la vente, de l'intégralité du prix restant dû, les sommes correspondantes étant dès à présent, nanties au profit du vendeur conformément à l'Article 2071 du code Civil, l'acquéreur devenant simple dépositaire du prix.

7. GARANTIE

La garantie sur les produits DAUPHIN est de 5 ans pièces et maind'œuvre. La garantie ne couvre ni l'usure normale du matériel, ni les avaries de toute nature qui pourraient résulter d'une utilisation mauvaise ou abusive. La garantie cesse d'être applicable à tout matériel qui a été modifié par le client sans accord préalable et écrit de DAUPHIN.

Dauphin France S. A.
6, allée du Parc de Garlande
F-92220 Bagneux
Tél. (+33-1) 46 54 15 90
Fax (+33-1) 46 54 15 99
Internet www.dauphin-france.com
E-Mail infos@dauphin-france.com

S.A. au capital: 719 100 EUR

R.C.S.: Nanterre B 325 539 765

Siret: 325 539 765 00066

Ape: 516 G